



Renforcer les familles !

Résolution

Adoptée par le congrès du PDC suisse du 20 août 2011 à Wil (SG)





Soulager les familles – avec les initiatives jumelles du PDC

De bonnes conditions-cadres pour les familles et la classe moyenne constituent un facteur de succès pour la Suisse. Le PDC s'en sent responsable et, pour lui, la politique familiale est un thème prioritaire. Même si de nombreux projets ont abouti dans ce domaine, il reste encore beaucoup à faire. Le PDC a décidé à l'unanimité de lancer deux initiatives populaires en faveur des familles. La première initiative vise à supprimer la pénalisation du mariage, la seconde demande l'exonération fiscale des allocations pour enfants et de formation :

- **« Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage »** : il y a 27 ans, le Tribunal fédéral avait relevé que la pénalisation financière des couples mariés par rapport aux couples concubins était contraire à la Constitution. Depuis 27 ans, on se bat pour trouver une solution. Mais après toutes ces années de lutte et malgré des améliorations ponctuelles, les couples mariés sont toujours discriminés fiscalement ; les couples non mariés sont mieux lotis. L'initiative « Pour les couples et la famille – Non à la pénalisation du mariage » lutte contre cette inégalité de traitement.
- **« Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt »** : cette initiative renforce le pouvoir d'achat des familles car les allocations pour enfants et de formation doivent dorénavant être exonérées de l'impôt. Cela permettra notamment de réduire les charges de la classe moyenne qui aujourd'hui ne profite guère des prestations d'appoint de l'Etat mais qui verse en revanche des montants importants au titre de l'impôt. Cette exonération fiscale des allocations familiales atténuera les charges pesant sur la classe moyenne.

Les personnes qui se marient ne doivent pas être désavantagées du point de vue financier. Les personnes qui perçoivent des allocations pour enfants et de formation doivent pouvoir en bénéficier pleinement.

Renforcer les familles !

Les enfants sont l'avenir et ils forment la société de demain. Pour s'épanouir, ils ont besoin d'amour, de confiance, de fiabilité, de sécurité et d'une vie digne. La personne qui décide de fonder une famille est prête à prendre des responsabilités.



Cette volonté est présente dans la plupart des familles, même dans celles qui, pour diverses raisons, ne sont pas en mesure de les assumer. Car les parents sont mis à l'épreuve, ils subissent une pression croissante et parfois ils sont même débordés. Ils ont besoin de la reconnaissance et du soutien de la société, car ils rendent des services dont tout le monde bénéficie. Conscients de leur importance, nous nous engageons à renforcer les familles dans notre pays.

Les familles, ce sont aussi bien les parents ayant des enfants et de jeunes adultes que les enfants adultes ayant des parents nécessitant des soins. Toutes méritent notre attention particulière. Aussi voulons-nous par notre politique leur donner la possibilité d'organiser leur vie de la manière la plus libre possible. Aujourd'hui, il n'existe pas qu'un seul modèle de familles, mais plusieurs. Chaque modèle vécu a ses avantages et ses inconvénients, raison pour laquelle les conditions-cadres que nous exigeons doivent contribuer concrètement à la suppression des désavantages et à la liberté de choix pour toutes les familles.

La famille est et reste le fondement de notre société. L'important travail éducatif et d'assistance fourni par les familles est indispensable et doit être reconnu par la collectivité. Des relations intergénérationnelles saines et fortes sont un bien précieux et important de notre société. Elles sont garantes de l'avenir, de la prospérité et de la cohésion interne de notre société. Au cours des diverses phases de la vie et indépendamment du modèle familial vécu, les parents ainsi que les enfants adultes ayant des parents nécessitant des soins ont surtout besoin :

- de temps – pour renforcer les relations au sein de la famille ;
- d'argent – pour que la liberté de choix n'entraîne pas de désavantages à moyen et à long terme ;
- d'infrastructures – pour que l'organisation de la vie quotidienne mais aussi de l'activité professionnelle soit conciliable avec les tâches éducatives et d'assistance.

Le temps – car le temps familial remplit une vie

- **L'introduction d'un congé parental flexible non payé** : le père et la mère doivent avoir le droit de prendre un congé parental non payé d'au maximum 6 mois pendant les 16 premières années de l'enfant. Cela permet aux parents de tenir compte des besoins spécifiques de l'enfant car ils peuvent prendre du temps dans une phase ou une situation où l'enfant a le plus besoin d'eux.



- **Un congé de paternité au lieu des cours de répétition** : les cours de répétition devant être effectués pendant les 12 premiers mois de la vie de son propre enfant doivent pouvoir être remplacés par un congé de paternité.
- **Des conditions-cadres favorables aux familles pour les pères et les mères** : la conciliation de la profession et de la famille doit encore être améliorée. Nous demandons aux entreprises de proposer des modèles de travail favorables aux familles, telles que l'aménagement d'horaires de travail flexibles ou de jours de télétravail.
- **Offres de formation destinées aux parents** : les offres de formation destinées aux parents pour permettre le renforcement des capacités parentales doivent être soutenues au niveau local. Cela permet de soutenir les personnes ayant l'autorité parentale dans leurs efforts et dans leurs multiples activités éducatives.
- **Le droit à du temps libre pour les membres de la famille en charge de soins** : les proches jouent un rôle essentiel dans l'encadrement à la maison des personnes nécessitant des soins. Il n'est pas rare qu'ils fassent de gros sacrifices qui dépassent souvent les limites de leurs ressources. Afin que les partenaires ou les membres de la génération suivante qui prodiguent ces soins puissent se ressourcer, il convient d'élargir l'offre des possibilités visant à les décharger. Nous appuyons les efforts en ce sens déployés par les cantons et étudions à l'échelle nationale la création d'un cadre législatif pour décharger les proches en charge de soins. Les employeurs sont invités à proposer des modèles de travail flexibles qui satisfont non seulement les besoins spécifiques des parents, mais également ceux des proches soignants.

L'argent - pour assurer le revenu familial

- **L'allocation pour enfants en bas âge pour tous les parents** : les parents doivent avoir le choix. C'est à eux de décider s'ils veulent garder eux-mêmes et tout le temps leur enfant ou s'ils veulent le confier aux grands-parents ou à une structure d'accueil à la journée. Pour que les parents aient vraiment la liberté de choisir le modèle de garde, il y a lieu d'examiner l'introduction d'une allocation pour enfants en bas âge pour tous les parents d'enfants en âge préscolaire. On peut envisager par exemple une déduction sur le montant de l'impôt pour les enfants en bas âge, une allocation pour enfants en bas âge ou une bonification pour garde d'enfants en bas âge. Il est essentiel que cette allocation pour enfants



en bas âge soit calculée en fonction du revenu mais pas du modèle de garde choisi.

- **Favoriser la reprise d'une activité professionnelle** : nous voulons soutenir les mères et les pères qui cherchent à réintégrer le monde du travail après une pause famille prolongée. Celles et ceux qui accomplissent une formation initiale et continue pendant la phase familiale peuvent, après avoir repris une activité professionnelle, déduire de l'impôt au titre de frais d'acquisition de revenu les coûts de formation et de perfectionnement professionnel jusqu'à un montant maximum de 10'000 francs.
- **Le travail familial mérite aussi un certificat d'aptitude** : la gestion d'une famille, les compétences éducatives et d'assistance doivent davantage être prises en compte comme des qualifications lors de l'engagement de personnes qui reprennent une activité professionnelle.
- **« Pilier jeune »** : les jeunes et jeunes adultes entre 16 et 35 ans doivent pouvoir verser au maximum 5'000 francs par année sur un compte épargne spécial ou un produit d'épargne - dit « pilier jeune ». Comme le troisième pilier, cet argent n'est pas soumis au fisc pendant cette période. Au moment de la fondation d'une famille il est ensuite possible de se faire rembourser ce montant et de l'utiliser moyennant une exonération de l'impôt ou une taxation réduite. Si le désir d'enfant ne se réalise pas, les avoirs économisés peuvent par exemple être retirés à un tarif préalablement défini, versés à la prévoyance vieillesse ou être utilisés selon les critères établis dans le cadre du pilier 3a (acquisition d'immeubles, activité indépendante, séjour prolongé à l'étranger).
- **Introduction d'une allocation d'assistance pour les proches en charge de soins** : la majorité des personnes âgées sont encadrées et soignées à la maison par des membres de leur propre famille. A l'avenir, le nombre de personnes nécessitant des soins augmentera sensiblement en raison de l'évolution démographique. Les personnes qui prennent en charge leurs proches parents nécessitant des soins permettent non seulement de soulager les services de soins à domicile, mais également de reporter, voire même d'éviter le placement dans un home pour personnes âgées. Il convient d'accorder à ces personnes une allocation pour charge d'assistance de 50 francs par jour, comparable aux allocations pour enfants et de formation professionnelle.



Les infrastructures - pour soulager la famille

- **Encadrement extra-scolaire** : la conciliation entre profession et famille présuppose la mise en place de structures de jour fiables. Nous demandons une offre suffisante de structures d'accueil extra-scolaire, comportant la mise en place de cantines ainsi que l'introduction d'horaires blocs à l'échelle nationale.
- **Amélioration des chances initiales pour tous les enfants** : l'origine sociale des élèves influence toujours de façon décisive leur réussite scolaire. Et pourtant il faudrait que l'intelligence, les prédispositions et la motivation en soient les facteurs déterminants. La création de conditions initiales égales pour tous est la clé de l'intégration des enfants issus de l'immigration. L'intégration précoce dans un environnement stimulant, l'acquisition de la langue et l'intégration sociale précoce dans une garderie ou une structure d'accueil à la journée renforcent les enfants, améliorent leurs chances initiales au quotidien et diminuent l'exclusion sociale.
- **Espace réservé aux enfants et aux jeunes** : les jeux en plein air sont particulièrement importants pour le développement des compétences physiques, mentales et sociales des enfants. Les communes devraient veiller au bien des familles. Dans le cadre de l'aménagement communal du territoire, des places de jeu publiques et des espaces libres dans les quartiers doivent toujours être une priorité. Ces espaces de détente sont importants pour les familles.
- **Encourager la pratique d'une activité physique et l'autonomie des enfants** : bien que deux tiers des trajets pour se rendre à l'école primaire soient inférieurs à un kilomètre, de plus en plus de parents conduisent leurs enfants en voiture à l'école. Il serait nettement plus judicieux que ces derniers s'y rendent à pied. Dans le but d'intégrer plus d'activité physique dans la vie quotidienne des enfants et parallèlement de les sensibiliser aux règles de la circulation, il y a lieu de promouvoir l'idée du « Pédibus » - un bus scolaire pédestre constitué d'un groupe d'enfants qui, sous la conduite de parents, de grands-parents ou d'autres bénévoles, se rend à pied à l'école.
- **Possibilités pour soulager les proches soignants** : de nombreuses personnes qui soignent et encadrent leurs proches parents déclarent n'avoir personne pour les remplacer par exemple lorsqu'elles sont elles-mêmes malades. Pour que ces personnes puissent également se ressourcer, il importe de mettre à disposition des infrastructures telles que des foyers de jour (aussi au sein des institutions



existantes) et de promouvoir les services de dépannage mis en place par les services d'aide et de soins à domicile.

